



## Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) du 30 juin 2022

### Préambule...

Dans sa liminaire, FO Finances a rappelé son opposition à la nouvelle gouvernance de l'Action Sociale, dans un environnement où, plus que jamais, à travers les restructurations importantes en cours, l'Action Sociale doit avoir tout son sens, et rester une action sociale de proximité.

A lire [LIMINAIRE FO FINANCES](#)

### Présentation de la réforme de l'Action Sociale

La présidente nous indique qu'aucune nouveauté n'est intervenue depuis le dernier CDAS du mois de mars sur cette réforme.

Rappelons qu'une strate supplémentaire à l'Action Sociale va être créée au 1<sup>er</sup> octobre 2022 : le délégué régional. Celui-ci aura pour objectif de réorganiser les missions avec l'effectif en cours, et de créer des pôles au sein de la région. Ces pôles concerneront l'hébergement, la restauration, la communication...

Les délégués départementaux qui le souhaitent pourront solliciter une de ces missions.

FO s'est interrogé sur le maintien en effectif de la délégation, et sur la surcharge de travail que cela pourrait représenter pour la délégation de la Moselle

FO s'est également interrogé sur le maintien du volet social du département : pré-inscriptions aux sorties gérées par la délégation (alors que dans certains départements, c'est le prestataire de transport qui gère), gratuité pour les moins de 4 ans, gratuité pour le 3<sup>ème</sup> enfant etc. Ces gratuités, qui n'existent pas dans les autres départements, avaient été mises en place par le CDAS Moselle afin de mettre en exergue le côté social de ses actions.

Face à nos doutes sur le futur fonctionnement de cette instance, la présidente du CDAS et la représentante de la structure d'appui au réseau nous l'assurent : il n'y a aucune raison de s'inquiéter, tout va bien se passer.

Selon l'expression consacrée, « chat échaudé craint l'eau froide », FO a réitéré ses craintes en comparant cette réforme avec le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) de la DGFIP : il y a 3 ans, le directeur avait fait un superbe emballage sur le NRP, avant de le vendre aux agents et aux élus.

Tout le monde sait comment cela se passe aujourd'hui (sous-effectif, restructurations massives et subies). La présidente du CDAS s'est pourtant félicitée, elle, de la réussite du NRP et de la satisfaction des élus et des agents... Bien sûr, FO ne partage absolument pas ce satisfecit! Les mêmes recettes étant appliquées pour l'action sociale, le plat risque d'être tout aussi indigeste pour les agents.

A titre d'exemple : sur 10 départements de l'interrégion, il n'y a que 7 délégués et 2 assistants, certains délégués travaillant déjà sur plusieurs départements. L'effectif de l'Action Sociale repose donc déjà, avant même la réforme, sur une évidente fragilité.

Le maintien des CDAS départementaux serait cependant assuré après la réforme ! Mais jusqu'à quand ?

## Point sur les actions locales 2022

Rappel : le budget total du département est de 64 320 €.

\***Les sorties** : les sorties Rulantica et La Vilette se sont très bien passées. Cependant, des manquements de certains agents sont à déplorer... En effet : certains agents n'hésitent pas à annuler la sortie à la dernière minute, ou même sans prévenir ! Conséquence : la délégation doit payer la sortie dans sa totalité au prestataire (ce qui est normal pour le prestataire). Cela à un coût qui se répercute sur le budget du département, et prive un collègue qui était peut-être sur liste d'attente pour cette sortie ! Les motifs invoqués par certains agents sont : « panne de réveil », « il fait trop chaud », « je pars en vacances lundi » etc. Ces motifs sont inadmissibles.

Rappelons que la part payée par un agent ne correspond pas au coût réel payé par l'action sociale ... Ces agents ne seront pas remboursés de leur participation.

Pour les prochaines sorties : toute annulation inférieure à 30 jours ne donnera lieu à aucun remboursement.

Les grottes de Hans : 76 inscriptions en cours.

L'Open de Tennis : seulement 4 inscriptions. Cette sortie vient après celle de la SRIAS qui était plus intéressante.

\* **Kadodrive** (aide au permis de conduire) : cette opération a peu de succès, le quotient familial sera revu pour toucher plus d'agent ou d'enfant d'agents

\* **L'arbre de Noël** : il aura lieu le dimanche 4 décembre au Kinépolis de Saint-Julien-Les-Metz, avec le retour du goûter (barbe à papa, viennoiseries, crêpes,..).

En marge du budget, le CDAS a élaboré un questionnaire concernant la fréquentation des restaurants administratifs de Metz.

La fréquentation a fortement diminué, et les causes peuvent être multiples : le télétravail, le changement dans les habitudes alimentaires, la baisse de qualité dans un des deux restaurants etc.

L'objectif sera d'interroger tous les agents des ministères économiques et financiers qui sont susceptibles de déjeuner sur un des deux restaurants (qu'il y déjeune déjà ou pas). Et d'en tirer toutes les conséquences.

Ce questionnaire sera diffusé en septembre, via un logiciel qui retraitera les réponses.

Il est important qu'une majorité d'agents y réponde !

## La restauration à la DGFIP : sujet sensible !

Les restructurations, regroupements de sites, induisent des conséquences que la direction n'a pas vu venir sur la restauration des agents.

**Sur le site d'Hayange** : le SIP-SIE d'Hayange a rejoint le SIP-SIE de Thionville au 1/01/2022. La trésorerie de Thionville Trois frontières est transférée au SGC d'Hayange au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Problème : les agents de Thionville bénéficient de la carte Apetiz, et ceux d'Hayange ont une convention avec un restaurant.

Ce restaurant était très peu fréquenté par les agents d'Hayange, et le propriétaire n'est plus en capacité d'envoyer les menus à la semaine et de servir en 3/4 d'heure.

Il a donc dénoncé la convention à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Tous les agents dépendants du SGC d'Hayange bénéficieront à compter de cette date de la carte Apetiz.

**Sur le site de Sarreguemines** : les agents du SGC de Sarreguemines bénéficient de la carte Apetiz, et ceux du SIP-SIE de Sarreguemines d'une convention avec un ESAT. Le SGC de Sarreguemines est transféré au 1/01/2023 au SIP-SIE. Quelle solution va être apportée aux agents ? La présidente du CDAS s'est engagée à faire trancher la question par le secrétariat général pour cet automne. Affaire à suivre donc.

**Sur le site de Sarrebourg** : les agents du site de Sarrebourg bénéficient d'une restauration collective sur place. Un agent Berkani est chargé de la mise en place, de réchauffer les plats, du nettoyage de la salle...

Cet agent est susceptible de partir à la retraite avant la fin de l'année 2023.

Que va-t-il advenir de cette structure de restauration ? La présidente du CDAS se penchera sur la question très prochainement.

**Sur le site de Metz** : les deux restaurants administratifs de Metz (Clercs et Curel) sont gérés par un seul et même prestataire. Outre la baisse de fréquentation sur le site de Clercs, le tarif du plateau repas a fortement augmenté.

L'augmentation annuelle du prestataire (prévue par le contrat) était de 1,1 % sur la part alimentaire (source Assemblée Générale AGRAM57). Or, après étude d'une comparaison de prix, il s'avère que l'augmentation est de l'ordre de 5,15 % en moyenne. Le droit d'admission, aujourd'hui d'un montant de 1,80€, passera à 1,90€ au 1<sup>er</sup> septembre. Et l'application de la loi Egalim (alimentation saine et durable, bien-être animal, réduction de l'utilisation du plastique alimentaire etc) implique une augmentation du plateau repas qui ira de 5 à 20 %...

Actuellement, le prix moyen d'un plat est de 3,24€, soit un plateau complet (entrée-plat-dessert) à 6€.

Or, les agents bénéficiant d'une convention avec un restaurant ou un traiteur payent 5,84€, le reste étant pris en charge par l'action sociale.

FO interroge la présidente : pourquoi un agent de Metz paye-t-il plus cher son repas qu'un agent d'un autre site ? La question sera posée au secrétariat général, seul détenteur de la réponse.

FO s'est engagé à suivre cette question.

**Dernière information parvenue après le CDAS : la prestation interministérielle, actuellement de 1,29 € pour les indices inférieurs à 480 passera au 1<sup>er</sup> septembre prochain à 1,38 € pour les indices inférieurs à 534.**

**La question du prix du repas reste posée pour les autres agents**

## **Le fonds d'innovation locale**

Le secrétariat Général a mis en œuvre un « fonds d'innovation locale » (FIL) avec un budget de 100000€ au niveau national.

Le FIL c'est quoi ? Ce fonds doit permettre de financer ou cofinancer des prestations dites « innovantes ». Les délégués départementaux à l'action sociale ont été invités à présenter ce FIL aux organisations syndicales.

En Moselle, le FIL a été présenté lors d'un groupe de travail le 21/06, et acté ce jour en CDAS.

Ce FIL présente un triple objectif : enrichir l'action sociale avec des prestations inédites, permettre à TOUS les agents d'en bénéficier et satisfaire des besoins nouveaux.

FO a proposé que ce fonds soit utilisé dans le cadre de la mise en place d'une application, accessible sur smartphone ou internet, dédiée au covoiturage. Par les temps qui courent, et la flambée des prix des carburants, cela pourrait être une alternative à la l'utilisation quotidienne de son véhicule quand on ne peut pas prendre les transports en commun.

Ce service mettrait en relation les agents des ministères financiers (principalement DGFIP, Douane et INSEE) pour se signaler sur sa volonté de covoiturer. Cette application pourrait servir tous les jours ou occasionnellement (formation, panne...).

Elle doit permettre à chaque agent de s'inscrire, ou se retirer quand il le souhaite.

Si le projet aboutit, les modalités pratiques seront discutées au moment de la mise en place.

Tous les membres du CDAS ont approuvé cette proposition, qui sera faite au Secrétariat Général.

Les crédits nécessaires, si le projet est approuvé, seront mis à disposition dans le budget 2023.

**FO Finances réaffirme que l'Action Sociale de proximité est plus que jamais indispensable dans notre ministère, et s'oppose fermement à sa régionalisation**

**FO Finances exige le maintien d'une action sociale départementale avec les effectifs et moyens en nombre suffisant pour son animation**